



Compte rendu de l'assemblée générale du 13 décembre 2017, qui s'est tenue au golf de L'ILE d'OR.

Les 27 clubs adhérents sont représentés soit par leur délégué, soit par le suppléant. Tous les membres du Conseil d'Administration sont présents (sauf Michel WINKEL excusé), ainsi que 3 des 4 membres d'honneur (Jean Pierre BARRAUD est excusé et a donné pouvoir). Les délégués ou suppléants, ainsi que les membres d'honneur ont reçu leurs bulletins de vote conformément à l'article 11 des statuts de notre association.

La séance est ouverte à 10h30 par le Président Alain CHAUDEMANCHE.

Il commence son rapport moral en remerciant en premier lieu les membres d'honneur de leur présence et pour l'intérêt qu'ils portent à l'association et en second lieu les nouveaux délégués qui accompagnent les anciens délégués qui ont cessé leur fonction en 2017. Ils sont remerciés pour leur dévouement tout au long de leur activité (son rapport moral complet sera visible sur le site).

Il met l'accent : sur la bonne gestion financière de l'association validée par Patrice LEZLA, notre vérificateur des comptes, sur l'effectif record de 1418 membres en 2017, sur la nécessité de mieux se référer aux règlements des compétitions (obligation en 2018 de les afficher ainsi que les dotations lors des compétitions) et enfin il rappelle qu'à l'origine les greensomes étaient mis en place pour les parcours 9 trous.

Le Président évoque ensuite la journée de clôture, il remercie le délégué de Nantes Erdre et son équipe qui se sont particulièrement investis pour la bonne organisation des rencontres sur les golfs de Nantes Erdre, Nantes Vigneux et de St Sébastien ainsi que pour la soirée de gala et l'excellent repas.

Il informe que la journée finale aura lieu en 2018 dans la presqu'île Guérandaise

Le président rappelle comme il l'avait annoncé l'an passé qu'il ne se représente pas et assure que les successeurs sauront conduire le bon fonctionnement de l'association.

Pour conclure il remercie de nouveau tous les délégués et membres du CA pour leur implication forte tout au long de l'année. Avant de passer la parole au trésorier, il souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année

Vient le moment de procéder à l'élection des membres du CA, pour remplacer le tiers sortant. Le secrétaire informe qu'il y a 4 candidats, 2 des membres sortants et 2 nouveaux. Chacun des candidats est appelé à se présenter. Le secrétaire propose un scrutin à bulletin secret. Les deux secrétaires adjoints recueillent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Le trésorier, présente la situation financière 2017 certifiée sincère et véridique par le vérificateur aux comptes (son rapport financier complet sera visible sur notre site). Il présente les points principaux suivants :

Recettes : en forte augmentation (hors rencontre Seniors de Bretagne/Seniors PDLL) soit environ 107500 euros contre environ 95000 euros en 2016 (+13,1%). Double effet du nombre d'adhésions en forte hausse et par conséquent du nombre de droits de jeu en relation avec la hausse de la participation aux différentes rencontres.

A noter aussi une plus grande participation à la soirée de gala (241 convives)

Dépenses : 105500 euros environ (+11.9%), les postes en hausse notable sont les balles et polos ainsi que les pots de l'amitié, toujours en rapport avec le nombre de membres et la participation en hausse.

Alors que le prévisionnel était légèrement déficitaire c'est un résultat bénéficiaire de 1977,41 euros qui est enregistré.

L'assemblée est invitée à donner quitus au Président pour son rapport moral, celui-ci lui est donné à l'unanimité moins sa propre voix puis elle est invitée à donner quitus au trésorier, celui-ci lui est également donné à l'unanimité moins sa propre voix.

Le trésorier remercie ensuite les délégués pour leur contribution et rappelle qu'ils doivent utiliser la boîte mail collective (sgpdll2014@gmail.com) pour l'envoi des fichiers relatifs aux membres et aux cotisations.

Il présente le budget prévisionnel 2018, construit avec prudence sur la base de 1400 adhésions, 8000 départs et une cotisation qui reste à 40 euros comme en 2017. Les dépenses sont sensiblement identiques pour un résultat déficitaire de 720 euros soit 0,67%

Le secrétaire est invité à présenter les dispositions prises et validées en CA pour la saison sportive 2018 (voir le CR du CA sur notre site). Avant de présenter les calendriers il commente les statistiques et contraintes sportives extérieures à l'association (trophées seniors de la ligue et autres compétitions) qui ont été prises en compte et ont guidé la construction des calendriers.

Les différences par rapport à 2017 sont commentées par formules de jeu.

Les match-plays :

Pas de changement c'est la même organisation qu'en 2017 (1/8ème, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et finale) avec des rencontres aller et retour dans la même semaine, principalement le mardi et le jeudi. Seules les finales se dérouleront sur un seul parcours neutre, si possible.

Les 16 clubs des 3 divisions sont toujours répartis en deux zones (Est et Ouest) et les rencontres ont été tirées au sort parmi les 8 clubs de chaque zone, par le Président au cours du CA en Novembre. Les tableaux ont été adressés aux délégués pour réserver les parcours.

Les Greensomes :

Maintien des 5 rencontres lors de chacun des deux tours de qualification sur 18 trous sauf pour le tour 2 qui aura lieu uniquement sur les 4 parcours de 9 trous et sur deux jours ce qui permettra, en cas d'affluence, d'organiser 2 shot-gun par jour de 40 à 44 joueurs par shot-gun soit une capacité d'accueil de 160 à 176 joueurs représentant 80 à 88 équipes. Les équipes des clubs les plus proches joueront si cela est possible les matins.

RAPPEL: à l'origine les greensomes avaient été mis en place pour les parcours 9 trous.

Le CA a décidé d'encourager la participation sur les parcours 9 trous en demandant un classement par jour, et en attribuant des lots et des points sur chaque journée. **Attention** une équipe ne pourra pas jouer 2 fois sur l'un ou l'autre des 9 trous.

En 2018 les points de la finale seront multipliés par deux, comme en 2017, pour encourager toutes les équipes qualifiées à y participer et ainsi avoir la possibilité de se replacer voire de remporter le trophée, même en étant éloignées au classement.

Le trophée Michel Rault :

Mêmes dispositions qu'en 2017, les deux parcours choisis par l'ex-président sont **AVRILLE** pour le 1^{er} tour (15 mai) et **SAINT JEAN de MONTS** pour le 2^{ème} tour (29 mai).

Le départage des joueurs à égalité après addition des scores des deux jours est modifié et c'est le meilleur score, en brut pour le trophée et en net pour le critérium, qui sera pris en compte qu'il ait été réalisé sur le 1^{er} ou le 2^{ème} tour. Les vainqueurs du trophée et du critérium recevront une coupe lors de la soirée de gala.

Les rencontres en Stableford

Comme dit dans le CR du Conseil d'Administration de juin, le CA a suivi, en partie, la proposition faite par René Delrieu et décide d'expérimenter une formule basée sur 3 zones géographiques comprenant 9 clubs chacune.

Il y aura en 2018, une zone **EST** identique à 2017 mais sans Angers. Une zone **OUEST Nord** et une zone **OUEST Sud** avec dans chacune au moins un parcours 9 trous.

Un calendrier 2018 constitué de lettres réparties selon une grille est présenté lors de l'AG. Le Président procède au tirage au sort des lettres affectées aux clubs des 3 zones. Le calendrier 2018 sera alors constitué à partir de ce tirage au sort. Ce calendrier a été adressé à chaque délégué afin qu'il valide avec chaque Directeur de golf la possibilité de recevoir sur les dates retenues pour chaque compétition sur chaque parcours.

Les classements cumulés du championnat par équipes prendront en compte les 9 tours.

En plus d'un classement par zone, un classement général des équipes des 3 zones sera rétabli. Le club premier du classement général remportera le trophée **Jean BENTZ**, qui lui sera remis lors de la soirée de gala. Le club classé premier de chaque zone sera également récompensé lors de la soirée de gala.

Les trophées Est/Ouest deviennent les trophées Inter-Zones, et ils concerneront :

- * Pour le trophée JULAUDE : Le club classé premier de chacune des 3 zones.
- * Pour le trophée Honneur : Les clubs classés 2èmes et 3èmes des 3 zones.
- * Pour le trophée Promotion : Les clubs classés 4èmes et 5èmes des 3 zones.

Les classements individuels cumulés, brut ou net par série, seront établis en ne prenant en compte que les 8 meilleures performances.

Le prix seniors 2 brut (mixte) est maintenu pour chacune des 54 rencontres de stableford mais il n'y aura pas de classement cumulé seniors 2 brut sur l'année.

Qualification pour la rencontre Bretagne Pays de la Loire de l'année 2019 :

Les 5 premiers de chaque zone seront qualifiés ainsi que le meilleur 6ème des 3 zones, club ayant le meilleur total de points stableford (**départage des clubs en cas d'égalité, pour tous les classements, par zone et au général** : total des scores sur les 5 dernières rencontres, puis les 4 dernières, etc.)

Rencontre Bretagne Pays de la Loire 2018 :

Elle aura lieu sur les parcours de BAUGE (greensomes) et de SABLE (simples). Les clubs qualifiés pour la rencontre 2018 sont les 6 premiers de la zone Est (Avrillé, Sargé, Baugé, Laval, Anjou, Le Mans) et les 10 premiers de la zone Ouest (Pornic, La Baule, Port Bourgenay, Guérande, St Jean de Monts, Savenay, Nantes Vigneux, Les Fontenelles, Nantes Erdre, La Domangère). En cas de désistement: en Est les clubs d'Angers puis de Sablé pourraient être sollicités et en Ouest les clubs de St Sébastien sur Loire puis de l'Ile d'Or pourraient aussi être sollicités.

Journée de clôture de la saison et soirée de gala 2018 :

Elle aura lieu dans la presqu'île Guérandaise sur les parcours du Croisic, de Guérande et de La Bretesche. Les clubs seront affectés sur l'un de ces 3 parcours par tirage au sort à Sablé lors de la rencontre Bretagne/Pays de la Loire .

Le secrétaire informe que les calendriers 2018 (matches-play, greensomes, TMR et stableford par équipes) seront envoyés dès que possible et qu'il attend la **confirmation de la disponibilité des parcours et les prix des green-fees manquants pour le 15 janvier au plus tard**.

Avant de passer aux questions diverses, le Président proclame les résultats de l'élection des membres du CA :

Inscrits (Nb de voix) = 148 Votants = 144 Bulletin nul = 0 Exprimés = 144

Les quatre élus sont : BICOT Hervé (144 voix), SEVIN Michel (144 Voix), PINTIAUX Eric (141 voix) et VAN DEN BROUCKE Françoise (132 voix)

QUESTIONS DIVERSES :

- Couleur des polos en 2018 ? : bleu ciel pour les hommes et rouge pour les dames.
- L'usage des voiturettes est-il autorisé lors des compétitions SGPDLL ? : Oui avec un certificat médical sauf pour le trophée et le critérium Michel RAULT car la non-autorisation est mentionnée dans le règlement spécifique.
- Quel est le montant des "cadeaux" faits aux délégués et aux membres du CA ? : Le trésorier indique que pour 2017, cela représente au global 82 € par personne. Les autres années, c'était aux alentours de 50 à 60 €. Cela est fait pour récompenser le travail de chacun dans la vie de l'association.
- Est-il possible que les listes d'inscription soient mieux présentées ? : Il est demandé aux délégués d'apporter le plus grand soin dans la rédaction des listes en classant si possible les joueurs dans l'ordre des desideratas d'horaires (qui doivent être exceptionnels et compatibles avec l'organisation d'une rencontre) et en rapprochant dans la liste les joueurs en covoiturage. L'inscription directe sur le site de l'association les aidera dans ce sens. Une démonstration de son utilisation est faite par Michel PIERRE son concepteur. *Les 5 minutes de plus passées par chaque délégué feront gagner beaucoup de temps à l'organisateur que nous sommes tous à tour de rôle... «Svp, rédigez vos listes telles que vous aimeriez les recevoir»*
- Rappel, un joueur qui s'inscrit à titre individuel à une rencontre alors que son club n'y est pas prévu selon le calendrier, doit-il être récompensé s'il est parmi les lauréats du jour ? : OUI le règlement des rencontres en stableford est modifié depuis 2016 dans ce sens.
- Rappel, comment départager des équipes en cas d'égalité de points pour la 1^{ère} place lors des rencontres en stableford.

Il s'agit de départager les équipes dès la fin de rencontre car la décision est attendue de tous et le délégué organisateur doit utiliser une règle simple, visible et compréhensible de tous pour attribuer le lot qui revient à l'équipe classée première.

Le départage se fera donc en comparant visuellement pour chaque club les 5^{èmes} en net, puis les 6^{èmes}, puis les 7^{èmes} etc... jusqu'au départage.

Le président remercie l'assemblée de son attention et invite le groupe à passer à table.

La séance est levée à 13h15

Les membres du CA se réunissent ensuite pour élire le bureau et préciser le rôle de chaque membre. Jean Paul GONNET est élu Président et Hervé BICOT élu trésorier. Les membres restants et les sortants réélus sont reconduits dans leurs précédentes fonctions (voir compte rendu du CA extra, joint à celui-ci).

Fait le 31.12.2017

Le secrétaire Alain SMONDACK